

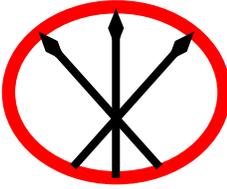
RAPPORT CONJOINT DE LA SOCIETE CIVILE BURUNDAISE AU TERME DES 100 JOURS DU REGIME DU PRESIDENT EVARISTE NDAYISHIMIYE



Collectif des Avocats pour la Défense des Victimes de Crimes de Droit International au Burundi (CAVIB)



FO.CO.DE



SOS - TORTURE / BURUNDI

"Celui qui sauve une vie sauve l'humanité toute entière"



COALITION BURUNDAISE DES DEFENSEURS DES DROITS DE L' HOMME CBDDH



TOURNONS LA PAGE Pour l'alternance démocratique en Afrique

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	iii
RESUME EXECUTIF	iv
INTRODUCTION GENERALE	1
I. SUR LE PLAN DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE	3
1.1. La mise en place des institutions post-Nkurunziza et l'exclusion de l'opposition dans les sphères de la gouvernance du pays	3
1.2. La formation du nouveau gouvernement : une preuve de continuité du régime légué par Pierre Nkurunziza.....	6
1.3. Un gouvernement qui se nomme « parent » et « travailleur » : une vraie politique de gouvernement ou simple slogan vide de sens ?	7
1.4. Le travail de la CVR suscite des interrogations.....	7
1.5. Les relations entre le Burundi et les partenaires internationaux	9
II. SUR LE PLAN DU RESPECT DES DROITS ET LIBERTES GARANTIS PAR LA CONSTITUTION DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI.....	11
2.1. Les principales violations des droits humains.....	11
2.2. Le discours de haine toléré, soutenu ou encouragé par le régime en place.....	14
2.2.1. Un discours anti- libertés et droits humains.....	15
2.2.2. Un terrain de travail extrêmement hostile pour les défenseurs des droits humains et les journalistes	16
2.3. La situation des prisonniers politiques et d'opinion	17
2.3.1. Cas de traitements inhumains ou dégradants	17
2.3.2. La situation sanitaire des prisonniers	18
2.3.2.1. La violation du droit à la santé en milieu carcéral	18
2.3.2.2. Mesures barrières à la pandémie Covid-19	18
2.3.3. La surpopulation carcérale	19
2.4. Le nouveau président cherche le rapatriement des réfugiés par la force et le chantage.....	19
2.5. La justice et la lutte contre l'impunité : un long chemin reste à parcourir.....	21
2.6. L'inertie des mécanismes institutionnels de protection des droits humains est inquiétante : cas de l'Ombudsman et de CNIDH	22
2.6.1. La Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH).....	22

2.6.2 L'institution de l'Ombudsman	23
III. SUR LE PLAN DE LA GOUVERNANCE SOCIO-ECONOMIQUE	25
3.1. La bonne gouvernance économique demeure un défi au Burundi	25
3.2. L'absence d'une politique claire et effective de lutte contre la corruption nuit énormément au trésor public	26
3.3. Le droit à l'éducation	27
3.3.1. Droit à l'éducation : tâtonnements, tricheries, détournements et abandons scolaires	27
3.3.2. Tâtonnement dans le système éducatif burundais : un nouveau système d'enseignement sous expérimentation depuis le début de l'année 2020	27
3.3.3. Détournement des frais destinés aux enseignants vacataires	28
3.3.4. Des abandons scolaires inquiétants	29
3.3.5. Politisation du secteur, recrutement à base d'appartenance politique, facilitation de la tricherie aux examens et à l'avancement de classes malversation financière et rançonnements des parents....	29
3.4. La lutte contre le Covid-19	31
IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	33

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACAT	: Action des Chrétiens Contre l'Abolition de la Torture
APRODH	: Association pour la Promotion des Droits de la personne Humaine et des Détenus
ASEC	: Alpha Security Company
CBDDH	: Coalition Burundaise des Défenseurs des Droits Humains
CENI	: Commission Electorale Nationale Indépendante
CNC	: Conseil National de la Communication
CNDD-FDD	: Conseil National pour la défense de la démocratie- Forces de défense de la Démocratie
CNL	: Conseil National pour la Liberté
CNIDH	: Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme
CPG	: Commissaire de Police Général
CVR	: Commission Vérité et Réconciliation
ECOFO	: Ecole Fondamentale
FAB	: Forces Armées Burundaises
HCR	: Haut-Commissariat pour les Réfugiés
IPG	: Indice de la Perception de la Corruption
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
RCCB	: Rôle de la Cour Constitutionnelle du Burundi
RDC	: République Démocratique du Congo
SNR	: Service National de Renseignement
UPRONA	: Union pour le Progrès National
VSBG	: Violence Sexuelle Basée sur le Genre

RESUME EXECUTIF

Depuis une période de cent jours, le Burundi est dirigé par de nouvelles institutions issues d'élections générales débutées le 20 mai 2020 par un triple scrutin présidentiel, législatif et communal où le parti CNDD-FDD au pouvoir depuis 2005 est sorti largement vainqueur, bien que ce scrutin et d'autres organisés par la suite aient été émaillés de beaucoup d'irrégularités électorales ayant entaché le processus électoral dans son ensemble et mis des doutes quant à la crédibilité des résultats proclamés d'abord comme un « draft » par la CENI, puis validés comme tels par la Cour constitutionnelle. Ces irrégularités ont été dénoncées notamment par les partis politiques de l'opposition et les organisations de la société civile burundaise ainsi que l'Eglise catholique. De plus, suite à la mort soudaine du président Pierre Nkurunziza intervenue avant la fin de son 3^{ème} mandat obtenu sur fond de violences liées à la violation de l'Accord d'Arusha et de la Constitution qui en était issue, le président nouvellement élu a été confirmé par l'arrêt de la Cour constitutionnelle du Burundi pour passer à la prestation de serment anticipée. Ainsi, le nouveau président, le Général Major Evariste Ndayishimiye, a été investi à la présidence de la République pour un mandat de 7 ans le 18 juin 2020 dans un contexte général de méfiance politique.

Malgré le contexte général dans lequel le processus électoral s'est déroulé, ce changement de visage à la tête du pays avait nourri des espoirs chez beaucoup de burundais qui avaient misé sur la capacité du nouveau président de pouvoir sortir finalement le Burundi de la crise socio-politique et économique engendrée par l'entêtement de son prédécesseur à s'éterniser au pouvoir, en résistant notamment à l'influence du cercle de généraux influents qui entouraient le président sortant. Cependant, la déception n'a pas tardé.

En effet, quelques jours seulement après son investiture, le président Ndayishimiye a clairement montré sa volonté politique de marcher dans le sillage de son prédécesseur feu Pierre Nkurunziza en renforçant le cercle de généraux influents sur l'échiquier politico-militaire qu'il a nommés à de plus hautes fonctions du pays, notamment le poste de premier ministre pour le Commissaire de Police Général Alain-Guillaume Bunyoni qui est pourtant sous le coup de sanctions internationales de même que le poste de ministre de l'intérieur, du développement communautaire et de la sécurité publique pour le Commissaire de Police Chef Gervais Ndirakobuca alias Ndakugarika. Par voie de conséquence, les violations des droits humains au Burundi se traduisant notamment par des meurtres et assassinats, des disparitions forcées, des viols et violences sexuelles, des arrestations arbitraires ont atteint de proportions alarmantes durant cette période des cent (100) jours de règne de Ndayishimiye.

Ainsi, au terme des 100 premiers jours de son régime, le constat général dans tous les domaines de la vie nationale est préoccupant, notamment dans le domaine du respect des droits et libertés garantis par la Constitution du Burundi. Ainsi, jusqu'au 25 septembre 2020, les organisations de la société civile burundaise auteurs de rapport conjoint ont documenté 202 personnes tuées, 22

personnes enlevées, 28 victimes de violences sexuelles et basées sur le genre, 44 personnes torturées et 302 personnes arrêtées arbitrairement.

En définitive, l'Etat de droit, la voie de la démocratie et le pluralisme politique, l'espace civique, la cohabitation et la coexistence pacifique des Burundais, l'essor économique, la reprise des relations normales avec la communauté internationale, la survie politique et physique des minorités, le respect des droits et libertés, tels sont les grands défis qui caractérisent la vie sociale, politique et économique des 100 jours du régime de M. Evariste NDAYISHIMIYE. Le fait d'occulter ces défis ne servira jamais aux dirigeants actuels d'exercer pleinement et légitimement le pouvoir dont ils se réclament.

Il s'avère donc urgent que les partenaires du Burundi continuent à user de leur influence pour contraindre le Gouvernement du Burundi à s'engager dans un dialogue franc avec toutes les parties prenantes pour s'accorder ensemble sur les conditions de retour à la paix, à la stabilité et à l'Etat de droit au Burundi.

Face à tout ce qui précède, les Organisations de la société civile burundaise auteures de ce rapport conjoint formulent les recommandations ci-après :

Au Gouvernement du Burundi de :

- Libérer tous les prisonniers politiques et d'opinion sans conditions ;
- Accepter de négocier sans préconditions avec les opposants dans l'intérêt d'un meilleur avenir commun de tous les Burundais ;
- Cesser toutes les formes de persécution à l'encontre des opposants ou d'autres citoyens présumés comme tels ;
- Faire cesser les intimidations orchestrées par les Imbonerakure à l'endroit de la population et plus particulièrement à l'endroit des membres du parti CNL.

A l'Union Africaine et aux Nations-Unies de :

- Mettre en œuvre la responsabilité de protéger en faveur du peuple burundais victime de répression et d'atrocités de masse ;
- Instaurer un cadre permanent de monitoring des violations des droits humains sur le Burundi et soutenir tous les mécanismes internationaux mandatés à cet effet ;
- Soutenir la Cour Pénale Internationale dans son travail d'enquête et de poursuite des auteurs de crimes pour contribuer à mettre fin à l'impunité au Burundi ;
- En collaboration avec les pays de l'EAC, prendre des sanctions économiques ainsi que des sanctions individuelles à l'endroit des autorités burundaises afin d'amener le régime à accepter de négocier sans condition préalable ;
- Amener le régime en place à démanteler la milice Imbonerakure et enquêter sur les crimes commis par cette dernière et de traduire les responsables devant la justice.

Au Peuple Burundais de :

- Ne pas céder à la terreur érigée en mode de gouvernance et de continuer à témoigner et dénoncer, par tous les moyens, les dérapages commis par le régime en place ;
- Garder la cohésion et de ne pas céder aux manœuvres divisionnistes et aux discours de haine et d'aversion ethnique du pouvoir et de ses acolytes.

A la société civile burundaise de :

Amplifier ses actions de monitoring et de plaidoyer vis-à-vis des partenaires du Burundi afin d'amener le président NDAYISHIMIYE et son gouvernement à respecter les engagements internationaux de l'Etat du Burundi en matière des droits et libertés de la personne humaine.

INTRODUCTION GENERALE

Le nouveau président burundais, le Général Major Evariste Ndayishimiye, a été investi à la présidence de la République pour un mandat de 7 ans le 18 juin 2020 à la suite d'un triple scrutin présidentiel, législatif et communal du 20 mai 2020 qui a été émaillé de beaucoup de violences et d'irrégularités électorales qui ont été dénoncées notamment par les partis politiques de l'opposition et les organisations de la société civile burundaise et l'Eglise catholique. Monsieur Evariste Ndayishimiye vient aussi de prendre les rênes du pouvoir dans un contexte politique particulier après la mort soudaine du président Pierre Nkurunziza. Suite à cette tragédie, le président nouvellement élu a été confirmé par l'arrêt RCCB 393 du 12 juin 2020 de la cour constitutionnelle du Burundi lui permettant de passer à la prestation de serment anticipée. Compte tenu de ce changement de visage à la tête du pays, beaucoup de burundais avaient misé sur la capacité du nouveau président de pouvoir sortir finalement le Burundi de la crise socio-politique et économique engendrée par l'entêtement de son prédécesseur à s'éterniser au pouvoir, en résistant notamment à l'influence du cercle de généraux influents qui entouraient le président sortant. Cependant, ils n'ont pas attendu longtemps pour déchanter. En effet, quelques jours seulement après son investiture, le président Ndayishimiye a clairement montré sa volonté politique de marcher dans le sillage de son prédécesseur feu Pierre Nkurunziza en renforçant le cercle de généraux influents sur l'échiquier politico-militaire qu'il a nommés à de plus hautes fonctions du pays notamment le poste de premier ministre pour le Commissaire de Police Général Alain-Guillaume Bunyoni qui est pourtant sous le coup de sanctions internationales de même que le poste de ministre de l'intérieur, du développement communautaire et de la sécurité publique pour le Commissaire de Police Chef Gervais Ndirakobuca alias Ndakugarika. Par voie de conséquence, les violations des droits humains au Burundi se traduisant notamment par des meurtres et assassinats, des disparitions forcées, des viols et violences sexuelles, des arrestations arbitraires ont atteint de proportions alarmantes durant cette période de trois mois de règne de Ndayishimiye Evariste.

Au terme des 100 premiers jours du régime du président Evariste Ndayishimiye, le constat général dans tous les domaines de la vie nationale est que la situation du pays a régressé alors que le nouveau président avait sur lui tous les moyens de redresser la nation et garantir le bien-être de la population qui a tant souffert des affres de la mauvaise gouvernance politique, sécuritaire et socio-économique imputable au régime du Conseil National pour la défense de la démocratie- Forces de défense de la démocratie(CNDD-FDD).

Ainsi, ce Rapport conjoint de la société civile burundaise au terme des 100 jours du régime du président Evariste Ndayishimiye s'articule autour de trois chapitres.

Le premier chapitre est centré sur la gouvernance politique. Nous analyserons tour à tour le contexte dans lequel les institutions post-Nkurunziza ont été mises en place, avec un accent particulier sur le caractère exclusif de ce processus contre les partis politiques de l'opposition, la volonté manifeste de perpétuer le régime légué par feu Pierre Nkurunziza dans la formation du

nouveau gouvernement, le véritable sens à donner au slogan « un gouvernement ‘parent’ et ‘travailleur’ », les interrogations suscitées par le travail de la Commission vérité réconciliation(CVR) ainsi que les relations entre le Burundi et les partenaires internationaux.

Dans le second chapitre, nous verrons comment le gouvernement de Ndayishimiye traite la question du respect des droits et libertés garantis par la constitution de la république du Burundi. Dans ce cadre, nous relèverons les principales violations des droits humains sur fond de discours de haine tolérés, soutenus ou encouragés par le régime en place ainsi que la situation des prisonniers politiques et d’opinion qui est plus qu’alarmante sans oublier celle des réfugiés burundais en Tanzanie et au Rwanda. Nous verrons que les principales violations des droits humains ainsi relevées tiennent leurs racines dans les dysfonctionnements judiciaires qui favorisent l’impunité des crimes imputables aux auteurs de ces violations et dans l’inertie inquiétante des mécanismes institutionnels de protection des droits humains tels que les institutions de l’Ombudsman et de la Commission nationale indépendante des droits de l’homme (CNIDH).

Le troisième et dernier chapitre sera consacré à la gouvernance socio-économique. Nous analyserons tour à tour les conséquences de la suppression du ministère en charge de la bonne gouvernance dans le secteur socio-économique, l’impact de l’absence d’une politique claire et effective de lutte contre la corruption sur le trésor public, les problèmes liés à la mise en œuvre efficace du droit à l’éducation au Burundi et la question de la lutte contre le Covid-19 qui se fait dans l’opacité.

Une conclusion et des recommandations clôtureront le présent rapport conjoint.

I. SUR LE PLAN DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE

Depuis l'investiture du président Evariste Ndayishimiye et la formation de son premier gouvernement, le champ politique burundais est désormais dominé par le parti CNDD-FDD, au pouvoir depuis 2005. Toutes les institutions politiques et administratives du pays, que ce soit au gouvernement, au parlement, à l'administration du territoire, etc., sont contrôlées par le parti CNDD-FDD, à l'exclusion de tous les partis politiques de l'opposition. L'absence de représentation de l'opposition ne semble laisser aucune place à la reprise d'un dialogue politique inclusif et cela va influencer sur tous les autres secteurs de la gouvernance politique de la vie du pays.

1.1. La mise en place des institutions post-Nkurunziza et l'exclusion de l'opposition dans les sphères de la gouvernance du pays

En date du 20 mai 2020, le Burundi a tenu un triple scrutin présidentiel, législatif et communal conformément à la constitution du 7 juin 2018 et à la loi électorale du 20 mai 2019. Sans surprise, compte tenu du contexte sécuritaire dans lequel le processus électoral avait été mené, les résultats proclamés par la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) le 26 mai 2020 et validés par la Cour Constitutionnelle le 04 juin 2020, le parti CNDD-FDD est sorti très largement vainqueur de tous ces scrutins avec un score de 68,72% de voix, le parti Conseil National pour la Liberté (CNL) arrivant en seconde position avec un score de 24,19 des votes exprimés. Le parti CNL d'Agathon Rwasa, principal rival du CNDD-FDD, a rejeté les résultats du triple scrutin tandis que l'Eglise catholique, seule principale observatrice indépendante de ces élections, a dénoncé des fraudes importantes pouvant remettre en cause la crédibilité des résultats. Malgré cela, la Cour constitutionnelle a validé les résultats et jugé non fondées les allégations de l'Eglise catholique, bien qu'elle n'eût pas introduit un quelconque recours à la Cour constitutionnelle, et celles du parti CNL.

Alors que les observateurs du CNL avaient été molestés, battus, arrêtés et empêchés d'accès dans les locaux de dépouillement des votes, la requête du CNL sera aussi rejetée sans beaucoup de surprise, si on tient compte de l'absence d'indépendance de la magistrature burundaise.

Le décès inopiné du président sortant Pierre Nkurunziza intervenu le 8 juin 2020 n'a pas permis une passation normale de pouvoir au nouveau président élu. C'est ainsi que la Cour constitutionnelle du Burundi a été saisie par le gouvernement sortant conformément aux dispositions pertinentes de la Constitution et a décidé dans son arrêt RCCB 393 du 12 juin 2020 que le nouveau président élu devait prêter serment anticipativement afin de mettre en place des institutions du pays. Ainsi, le 18 juin 2020, le Général Major Evariste Ndayishimiye prêta serment et, cinq jours plus tard, nomma son premier ministre, le Commissaire de Police Général

Alain-Guillaume Bunyoni, qui à son tour proposa les membres du gouvernement qui ont été nommés par décret présidentiel en date du 28 juin 2020.¹

A l'analyse de la composition de ce nouveau gouvernement, il ressort des considérations générales suivantes.

La tendance à s'éloigner des équilibres ethniques de l'Accord d'Arusha : la nomination d'un Premier ministre hutu superpuissant de même ethnie que le Président de la République et d'un Vice-président tutsi dépourvu par la Constitution de 2018 de tout pouvoir est perçue comme une remise en cause de l'esprit de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi. Il en est de même en ce qui concerne la nomination des gouverneurs de provinces où, sur un total de 18 gouverneurs, seuls trois sont de l'ethnie tutsi (soit 16%), une tendance d'autant plus paradoxale que le régime du CNDD-FDD exige les équilibres ethniques même dans des sphères privées comme celles des ONG.

L'affirmation d'une militarisation des institutions qui se manifeste dans la coexistence de quatre généraux de l'armée et de la police à des hautes fonctions du pays : le Général Major Evariste Ndayishimiye au poste présidentiel, le Commissaire Général de Police Alain-Guillaume Bunyoni au poste de premier ministre, le Commissaire de Police Chef Gervais Ndirakobuca au poste de super ministre de l'intérieur, du développement communautaire et de la sécurité publique, le Commissaire de Police Chef Gabriel Nizigama au poste de chef de cabinet civil du président sans oublier que six gouverneurs de provinces, y compris la Mairie de Bujumbura, sur un total de 17 provinces sont soit des officiers supérieurs de l'armée, de la police ou un cadre du Service National de Renseignement (SNR). Cette militarisation de l'administration constitue une entorse à l'esprit de l'Accord d'Arusha et laisse craindre l'établissement d'une dictature militaire et une répression continue des opposants.

Des auteurs présumés de crimes et graves violations des droits humains entrent au gouvernement : les Burundais et la communauté internationale ont été surpris par la nomination aux postes clés de Premier ministre et du ministre de l'intérieur, du développement communautaire et de la sécurité publique de personnalités très citées dans tous les rapports des organisations de la société civile locale, des organisations internationales de défense des droits humains et des experts des Nations-Unies comme ayant joué un rôle très important dans cas de violations graves des droits humains comme des assassinats, des disparitions forcées, des viols, de torture, d'exécutions extrajudiciaires, d'arrestations arbitraires, etc. La nomination des généraux Bunyoni et Ndirakobuca connu sous le pseudonyme de « Ndakugarika » (littéralement « Je vais te tuer ») est perçu comme une insulte aux victimes des crimes contre l'humanité du troisième mandat de feu Pierre Nkurunziza et comme un défi lancé à la communauté internationale, plus particulièrement aux partenaires du Burundi ayant pris des sanctions contre le gouvernement en général et des sanctions ciblées contre les mêmes individus. Par ailleurs, non seulement cette nomination pourrait constituer un frein à la lutte contre l'impunité des crimes

¹ Décret n°100/008 du 28 juin 2020 portant nomination des membres du gouvernement.

commis dans le pays, particulièrement depuis 2015, mais également pourrait-elle perpétuer les violations des droits de l'homme au Burundi.

L'exclusion totale de l'opposition au gouvernement : malgré un score de 24% obtenu aux élections du 20 mai 2020 et des allégations de fraudes massives, le principal parti d'opposition, le CNL n'a reçu aucun poste au sein du nouveau cabinet ministériel. Cela démontre à suffisance une volonté délibérée du CNDD-FDD de faire cavalier seul avec toutes les conséquences politiques que cela pourrait entraîner et d'écarter toute idée allant dans le sens de la reprise d'un dialogue politique inclusif.

La promotion des cadres cités dans des crimes graves : à titre illustratif, le nouveau gouverneur de la province de Rutana, Olivier Nibitanga, a été responsable du Service national de renseignement (SNR) dans plusieurs provinces (Muramvya, Kirundo, Rutana, Karuzi, Ngozi) et a été cité à plusieurs reprises dans des crimes d'assassinats et de disparitions forcées des opposants. Il en est de même pour le nouveau gouverneur de Kirundo, M. Albert Hatungimana surnommé « *Umuhongoranjavyi* » (celui qui arrache les dents aux opposants récalcitrants) qui est connu pour son ardeur dans le harcèlement des opposants en commune Busoni depuis 2010.

De plus, l'exclusion de l'opposition dans les sphères de la gouvernance du pays ne se remarque pas seulement au niveau du pouvoir exécutif. Même au niveau du pouvoir législatif, le constat est le même. En effet, bien que le parti CNL d'Agathon Rwasa ait pu obtenir un score électoral de 24% dans les élections législatives (cela malgré les fraudes massives ayant caractérisé le processus électoral dans son ensemble) avec 32 députés à l'Assemblée nationale, tout a été manigancé par le CNDD-FDD pour écarter ce parti au bureau de cette institution. En effet, le parti CNL n'a aucun siège au Bureau de l'Assemblée nationale alors qu'il est la principale formation politique de l'opposition et deuxième formation politique influente dans le pays. Par contre, le parti Union pour le Progrès National (UPRONA) proche du pouvoir, qui n'a que deux députés à l'Assemblée nationale, a pu être attribué le poste de 2^{ème} Vice-président. Presque le même scénario s'est observé à l'élection des sénateurs où le parti CNL n'a pu avoir qu'un seul sénateur suite aux mêmes magouilles électoralistes du CNDD-FDD.

Au niveau des conseils communaux, les mêmes irrégularités et magouilles ont été mises à contribution pour écarter les membres du CNL dans la composition des bureaux des conseils communaux. En effet, dans toutes les communes du pays, aucun membre du CNL n'a été élu comme président ou vice-président du conseil communal ni comme administrateur communal. Même dans les communes où le CNL est arrivé en tête dans les élections communales, le CNDD-FDD a su user, selon la situation, de menaces, de subterfuges de tout acabit ou d'achats de conscience afin d'arriver à écarter des membres de ce parti dans les bureaux des conseils communaux. Il en a été de même pour les élections des conseillers collinaires ou de quartiers où des membres des partis politiques de l'opposition et de la société civile ont été illégalement retirés des listes des candidats aux élections collinaires dans les différentes provinces du pays, ont été intimidés ou battus pour avoir refusé de retirer leurs candidatures. Ainsi, à titre illustratif, 306 candidats collinaires ou de quartiers ont été illégalement rayés des listes électorales dans

différentes provinces du pays. En conséquence, la quasi-totalité de conseils collinaires ou de quartiers, essentiellement les chefs de collines ou de quartiers, est constituée des membres du CNDD-FDD, bien que l'élection collinaire soit censée se tenir en dehors de toute influence de partis politiques. Les institutions en place sont ainsi le résultat d'une mascarade électorale à travers la CENI qui a manqué au devoir d'impartialité.

1.2. La formation du nouveau gouvernement : une preuve de continuité du régime légué par Pierre Nkurunziza.

Le nouveau gouvernement de Ndayishimiye s'inscrit dans la continuité du régime dictatorial légué par feu Pierre Nkurunziza. En effet, à part que Ndayishimiye lui-même ne cesse de clamer haut et fort et à chaque fois qu'il en saisit l'occasion qu'il mettra en pratique l'héritage lui légué par son prédécesseur, tous les faits et gestes du nouveau président prouvent à suffisance cette volonté. En effet, la persistance de l'exclusion de l'opposition dans les sphères de la gouvernance du pays, le muselage de la société civile et des médias indépendants, la prolifération des discours de haine contre la communauté tutsi, la nomination d'un civil (Imbonerakure) à la tête du ministère de la défense nationale et des anciens combattants (alors que ce ministère devrait normalement être dirigé par un général tutsi issu des ex-FAB) pendant qu'un grand général issu de l'ex-rébellion du CNDD-FDD est placé à la tête de celui de la sécurité publique, sont autant de signes révélateurs de la continuité du régime légué par feu Pierre Nkurunziza qui se lisent à travers la formation du nouveau gouvernement.

Par ailleurs, cette continuité de l'héritage de Nkurunziza se remarque aussi dans la promotion de personnalités qui ont défendu becs et ongles le 3^{ème} mandat de Pierre Nkurunziza, une façon de les remercier pour les services rendus au parti CNDD-FDD. En plus de ceux que nous avons cités ci-haut, il s'agit entre autres d'Alain Tribert Mutabazi (un grand Imbonerakure de Kirundo) en charge du ministère de la défense nationale et des anciens combattants, d'Albert Shingiro (défenseur ardent de tous les crimes commis par le pouvoir aux réunions des Nations unies et grand négationniste du génocide des tutsi du Rwanda de 1994) nommé à la tête du ministère des affaires étrangères et de la coopération au développement et d'Ezéchiel Nibigira (ancien président de la milice Imbonerakure, une Ligue des Jeunes du CNDD-FDD) promu au portefeuille du ministre des Affaires de la Communauté est-africaine, de la jeunesse, des sports et de la culture.

Enfin, les nouveaux bureaux de l'Assemblée nationale et du Sénat qui signent le trône de l'aile radicale du CNDD-FDD dans les institutions. Au passage, on rappellera que Gélase Ndabirabe est un des principaux idéologues-ethnicistes du parti DD. Le maintien en place des responsables judiciaires également confirme le prolongement de la politique de Nkurunziza.

1.3. Un gouvernement qui se nomme « parent » et « travailleur » : une vraie politique de gouvernement ou simple slogan vide de sens ?

Selon les termes mêmes du président Ndayishimiye, la notion de « *Reta Mvyeyi, Reta Nkozi* », (Gouvernement parent - responsable et laborieux) traduit un gouvernement qui gère la chose publique en bon père de famille, qui veille au bien-être de la population sans discrimination et qui œuvre de manière laborieuse afin de satisfaire les besoins de la population dans l'inclusivité. Selon lui, ce n'est point un slogan de campagne, mais plutôt un programme de développement économique qui doit inspirer toute la population burundaise dans la lutte contre la pauvreté, le chômage et la corruption.

Bien que la période de 100 jours soit assez courte pour évaluer l'état de la mise en œuvre de cette philosophie du point de vue du développement économique (Gouvernement laborieux), en revanche, en ce qui concerne la première partie du slogan (*Reta Mvyeyi*), il a été constaté que le Gouvernement mis en place par le président Ndayishimiye est loin d'être un gouvernement « parent », un gouvernement responsable. En effet, un véritable bon père de famille doit normalement traiter tous les membres de sa famille au même pied d'égalité. Or, depuis que le CNDD-FDD est au pouvoir, il a toujours montré un favoritisme et un clientélisme à l'égard de ses membres, tout en écartant toute autre personne de l'opposition qu'il considère toujours comme un ennemi. Le fait le plus épatant, parmi tant d'autres plus nombreux, c'est la position qu'il accorde aux jeunes Imbonerakure qui ont littéralement supplanté les forces de défense et de sécurité dans leur mission d'assurer la paix et la sécurité de la nation. Ils sont encouragés par le régime en place à commettre, en toute impunité et sous l'œil complaisant de l'autorité administrative, des meurtres et assassinats, des viols, des arrestations arbitraires, des disparitions forcées, en général toutes sortes de maux, contre des burundais appartenant ou soupçonnés d'appartenir à l'opposition politique contre le régime en place. De plus, le gouvernement de Ndayishimiye démontre dans ses agissements, plus particulièrement depuis le début des affrontements en cours entre les forces de l'ordre et les groupes armés, une hostilité ostensible envers la communauté Tutsi et des membres du parti CNL. En somme, compte tenu de l'attitude du gouvernement dans la conduite des affaires de la nation, la philosophie du président Evariste Ndayishimiye reste un simple slogan vide de sens.

1.4. Le travail de la CVR suscite des interrogations

La Commission Vérité et Réconciliation (CVR) a été créée en mai 2014 pour un mandat de quatre (04) ans et avait pour mission initiale de se pencher sur les conflits interethniques ayant meurtri le Burundi depuis son indépendance, le 1^{er} juillet 1962, jusqu'à la signature d'un cessez-le-feu avec le dernier mouvement rebelle, le 4 décembre 2008. Son mandat initial de quatre ans a été renouvelé et élargi en octobre 2018. Il s'étend désormais ses pouvoirs à la période coloniale depuis 1885.

Le travail de la CVR depuis sa création n'a toujours pas fait l'unanimité de l'ensemble de la communauté burundaise. Elle a en effet ouvert officiellement ses travaux en mars 2016 dans un contexte politique très tendu marqué par des exécutions extra-judiciaires, des arrestations et détentions arbitraires, des disparitions forcées et des actes de viol et de torture souvent imputables aux agents de la police et du SNR et à la milice Imbonerakure du parti au pouvoir, selon des rapports des Nations Unies et d'organisations non-gouvernementales. Plusieurs Burundais estiment donc à juste titre que la mission de la CVR soit également élargie aux crimes postérieurs à 2008, notamment ceux ayant suivi le coup d'Etat manqué de mai 2015. Ils se demandent pourquoi priver les Burundais de la vérité sur ce qui s'est passé après 2008 si l'on veut une réconciliation réussie. En effet, la justice qui devrait normalement enquêter sur ces crimes ferme les yeux quand leurs auteurs se retrouvent dans les catégories ci-haut citées et entretient le même climat d'impunité que celui ayant prévalu au cours du champ temporel d'action retenu pour la CVR.

Fondamentalement, les inquiétudes et interrogations que suscite le travail de la CVR résident plus dans la manière dont elle accomplit sa mission. Sous la houlette de son président, Pierre-Claver Ndayicariye, la CVR opère de manière sélective. Elle s'attèle spécialement à rechercher les fosses communes et à exhumer les restes des corps qu'elle qualifie arbitrairement de victimes des événements tragiques de 1972 tout en affirmant que toutes proviennent de l'ethnie Hutu. Or, des massacres de même nature et intensité, visant des Hutu ou des Tutsi, ont été perpétrés dans plusieurs coins du pays en 1988 et de 1993 et lors de la guerre civile qui a suivi l'assassinat du président Ndadaye et a duré 10 ans. Par ailleurs, des dizaines de nouvelles fosses communes existent depuis le début de la crise de 2015 et le travail anarchique de la CVR pourrait en effacer les traces. Cela ne contribue qu'à exacerber les divisions ethniques et les rancœurs d'autant plus que ces crimes récents ont été commis essentiellement par les services ou des gens mandatés par le pouvoir CNDD-FDD et touchent davantage les gens de l'opposition et de l'ethnie tutsi, dans un contexte où les plus hautes autorités du pays continuent à distiller des discours de haine ethnique.

Partant, le travail de la CVR est critiqué par les victimes car le Président de la Commission accorde une grande importance à certains événements par rapport à d'autres, ce qui prouve qu'il est au service du gouvernement et du parti au pouvoir et non au service de tous les Burundais. A titre illustratif, vendredi le 17 juillet 2020, sur la colline Mahonda, commune Giheta, en province de Gitega, la CVR a procédé à la clôture des activités d'exhumation des restes des corps humains tués en province de Gitega lors des événements de 1972, mais il a fait fi d'innombrables autres fosses communes dans lesquelles les corps des tutsi ont été jetés en octobre 1993 et les années qui ont suivi.

En définitive, le travail de la CVR est loin de contribuer à la réconciliation du peuple burundais avec lui-même. Le pouvoir du CNDD-FDD instrumentalise la CVR pour jouer la carte ethnique en cherchant, à travers les exhumations, qui n'ont d'ailleurs pas été suivies par un travail scientifique d'identification, à mobiliser la Communauté hutu, le plus souvent à des fins électoralistes.

1.5. Les relations entre le Burundi et les partenaires internationaux

Depuis la crise de 2015, les relations entre le Burundi et les principaux partenaires internationaux, notamment l'Union européenne et les Etats-Unis d'Amérique, se sont dégradées, consécutivement aux violations graves des droits humains imputables aux agents étatiques et aux jeunes Imbonerakure. Lors de son investiture le 18 juin 2020, alors que tout le monde s'attendait à un discours d'apaisement et de renouement de relations avec ses partenaires internationaux, le président Evariste Ndayishimiye, comme son prédécesseur, Pierre Nkurunziza, a dans son discours usé de la rhétorique anticolonialiste, très à la mode au Burundi. Cependant, par la suite, plusieurs autorités du pays s'activent à relancer la coopération avec les anciens partenaires du Burundi. Tel est le cas d'une récente rencontre du premier ministre, CPG Alain-Guillaume Bunyoni, avec l'Ambassadeur de l'Union Européenne au Burundi, Claude Bochu, qui a manifesté la volonté de l'Union Européenne de renouer le dialogue avec l'Etat burundais afin de voir les possibilités de lever les sanctions, ce qui permettra la renormalisation des relations de coopération et d'amitié qui ont toujours caractérisé le Burundi et l'Union Européenne.

Par contre, les relations avec le Rwanda restent très tendues. Le président burundais Évariste Ndayishimiye a opposé une fin de non-recevoir à la main tendue du Président rwandais Paul Kagame qui désire tourner la page des années de brouille entre leurs pays et qui souhaite voir les relations avec son voisin du sud se normaliser. C'est en effet dans un discours prononcé le 6 août 2020 en commune Busoni de la province Kirundo (nord-est du pays) que le président burundais, le Général Major Evariste Ndayishimiye, a réagi (sans nommer ostensiblement le Rwanda) à la main que lui a tendue son homologue rwandais Paul Kagame qui, quelques semaines plus tôt, avait plaidé pour une normalisation des relations entre le Rwanda et le Burundi, après des années de tension entre les deux pays : *« Nous voulons avoir de bonnes relations avec tous les pays voisins ou les pays lointains qui accueillent des réfugiés burundais. Mais nous n'allons pas avoir de bonnes relations avec un pays qui use de malice, un pays hypocrite, qui prétend vouloir renouer de bonnes relations avec le Burundi alors qu'il met en même temps une grosse épine sous notre pied pour qu'on se blesse dessus »*. Cela montre que la brouille entre le Rwanda et le Burundi ne va pas se résorber de sitôt d'autant plus que le président burundais a même déclaré que le Burundi n'est pas prêt à nouer des relations avec le Rwanda.

Par ailleurs, dans son mot d'accueil au président de la République Evariste Ndayishimiye, Albert Hatungimana, le nouveau gouverneur de la province Kirundo, n'avait pas caché ses sentiments de haine à l'endroit du Rwanda qu'il a qualifié « d'ennemi de tous les temps ».

Notons enfin que le Burundi entretient de très bonnes relations avec la République Unie de Tanzanie souvent épinglée du doigt dans la persécution de réfugiés burundais sur son sol. Une des manifestations des bonnes relations qui prévalent entre les deux gouvernements est que le président Evariste Ndayishimiye a effectué une visite de travail en Tanzanie le 19 septembre 2020, accompagné d'une forte délégation comprenant six ministres dont trois ministres les plus importants au sein du système, à savoir Gervais Ndirakobuca, Albert Shingiro et Ezéchiel Nibigira. Dans son discours prononcé en Tanzanie, il a notamment affirmé qu'il ne considère pas

le président tanzanien, John Pombe Magufuli, comme son ami, mais comme son père en qui il venait de se confier pour lui instruire comment diriger le Burundi.

De plus, le Burundi entretient les mêmes bonnes relations avec la République Démocratique du Congo (RDC) où des éléments de l'armée burundaise et des Imbonerakure sont autorisées à entrer librement pour des opérations de chasse aux groupes rebelles burundais opérant sur ce territoire.

II. SUR LE PLAN DU RESPECT DES DROITS ET LIBERTES GARANTIS PAR LA CONSTITUTION DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI

2.1. Les principales violations des droits humains

La période de 100 jours du régime du président Evariste Ndayishimiye a été particulièrement sombre en ce qui concerne le respect des droits et libertés garantis par la Constitution du Burundi. C'est en effet au cours de cette période que les organisations de la société civile ont documenté des cas plus nombreux de violations massives des droits humains qui sont essentiellement constituées des violations du droit à la vie, des cas d'enlèvements et/ou de disparitions forcées, de violences sexuelles basées sur le genre (VSBG), de tortures, d'arrestations arbitraires. Ainsi au cours de cette période de 100 jours allant jusqu'au 25 septembre 2020, les organisations de la société civile auteures de ce rapport conjoint ont documenté 278 personnes qui ont été assassinées, 22 personnes qui ont été enlevées et portées disparues, 44 personnes qui ont été torturées, 41 personnes qui ont été blessées, 28 personnes qui ont été victimes de VSBG et 302 personnes qui ont été victimes d'arrestations et détentions arbitraires. Notons que sur ces 202 personnes tuées, 26 sont des femmes et 26 mineurs et que sur 22 personnes enlevées, 2 sont des femmes et une mineure tandis que sur 302 personnes arrêtées arbitrairement, 5 sont des femmes et 88 sont des mineurs. Notons aussi que 42 sur 202 personnes tuées ont péri dans des attaques armées.²

En outre, les victimes de ces violations sont essentiellement constituées de membres du parti CNL, d'anciens militaires de l'ex-FAB et de jeunes gens de la composante sociale tutsi. En revanche, des Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, des policiers, des agents du SNR et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains relevées.

Les organisations de la société civile regrettent que cette flambée de la violence intervienne dans un contexte d'impunité totale des auteurs de ces violations. Par ailleurs, la situation d'attaques par des groupes armés que le gouvernement du Burundi ne veut pourtant pas reconnaître a été prise comme un prétexte pour exacerber les sentiments de haine ethnique envers la communauté des Batutsi et de toute personne appartenant ou soupçonnée d'appartenir à l'opposition.

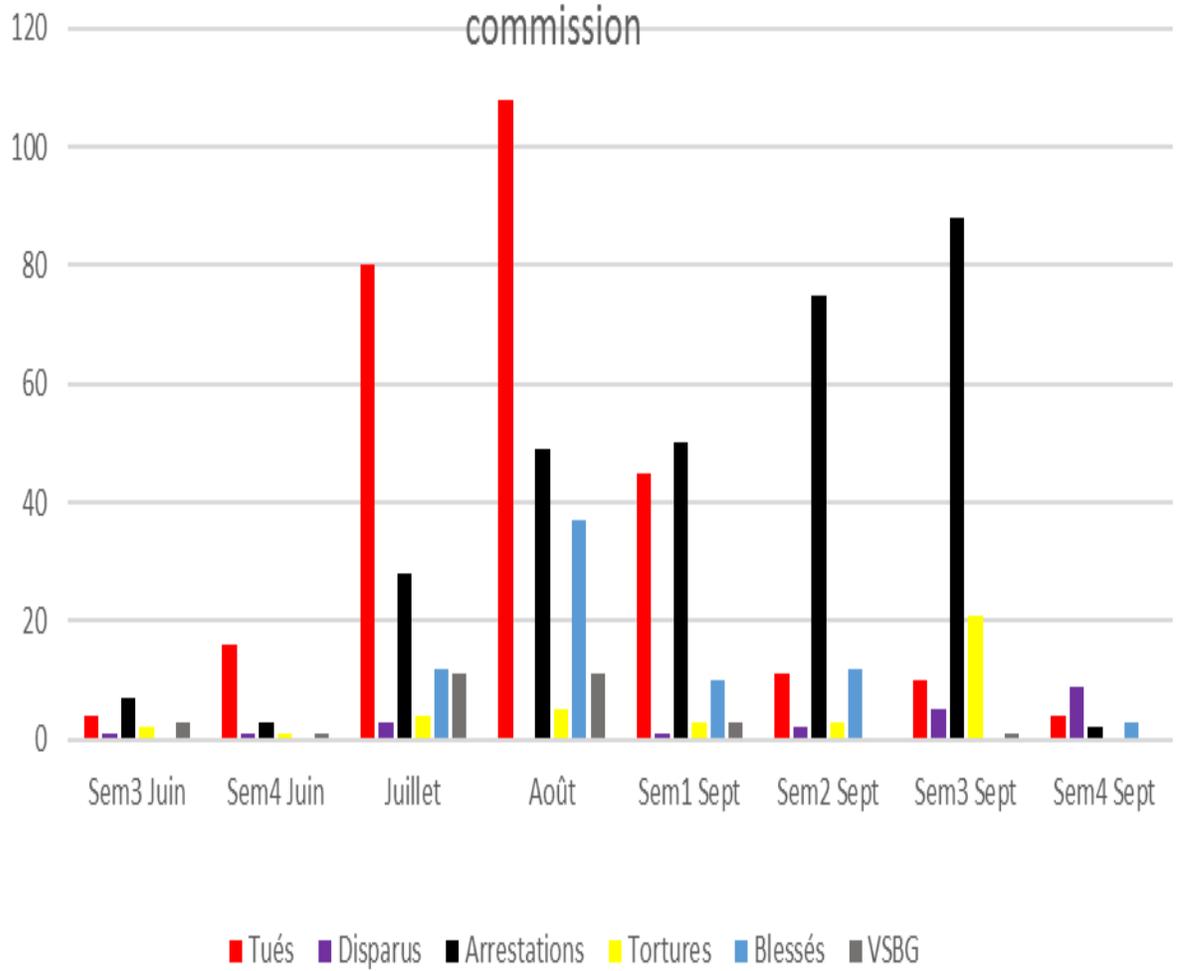
Voici ci-dessous le tableau et son graphique représentatif qui répartissent les violations documentées au cours des 100 jours du régime du président Evariste Ndayishimiye par période de leur commission.

² Un tableau récapitulatif et un graphique répertorient les cas de violations documentées par période de leur commission.

Tableau récapitulatif des violations par leur période de commission

Période	Personnes tuées	Disparitions forcées	Arrestations et détentions arbitraires	Torture	Violences physiques (blessés)	VSBG
3 ^{ème} semaine juin 2020	4	1	7	2	0	3
4 ^{ème} semaine juin 2020	16	1	3	1	0	1
Juillet 2020	80	3	28	4	12	11
Août 2020	108	0	49	5	37	11
1 ^{ère} semaine septembre 2020	45	1	50	3	10	3
2 ^{ème} semaine septembre 2020	11	2	75	3	12	0
3 ^{ème} semaine septembre 2020	10	5	88	21	0	1
4 ^{ème} semaine 2020	4	9	2	0	3	0
Total	278	22	302	36	74	30

Tableau récapitulatif des violations par leur période de commission



2.2. Le discours de haine toléré, soutenu ou encouragé par le régime en place

Le discours de haine est devenu un mode de gouvernance au Burundi sous le régime du CNDD-FDD. Mais ce discours de haine ethnique envers la communauté Tutsi a pris de proportions inquiétantes depuis l'accession au pouvoir de Ndayishimiye Evariste. A part que lui-même ne cesse de proférer dans ses discours des propos haineux à l'endroit des réfugiés et des putschistes qu'il a notamment qualifiés de « personnes sans foi ni loi, de personnes sans cœur » (*ibipfamutima*), le discours de la haine est entretenu par certains militants zélés du CNDD-FDD comme le prénommé Kenny Claude Nduwimana. Ce dernier est un ancien membre de la « CVR Media Team », un groupe de journalistes accrédités auprès de la Commission vérité et Réconciliation, avant son éjection au début du mois d'août dernier pour les propos haineux contre Tutsi qu'il avait propagés notamment via ses audios WhatsApp.³ En effet, ce journaliste prône ouvertement depuis un bon bout de temps la haine ethnique entre les Hutu et les Tutsi sans aucune inquiétude. A part sa radiation du groupe de journalistes de la CVR regroupés dans la « CVR Media Team », aucune action judiciaire n'a été entreprise à son encontre alors que les propos haineux contre les Tutsis sont de nature à ébranler la paix et la cohésion nationale, plus particulièrement la bonne cohabitation entre les communautés Hutu et Tutsi. Cela prouve à suffisance que Kenny Claude Nduwimana n'agit pas seulement pour son propre compte, mais qu'il est plutôt une caisse de résonance du CNDD-FDD au pouvoir, y compris le président de la république, le Général Major Evariste Ndayishimiye. C'est aussi une preuve de plus que la justice burundaise fonctionne selon le principe de « deux poids, deux mesures », étant donné que cette même justice a déjà condamné une femme Tutsi pour des insultes de même nature contre des femmes d'une organisation hutue qu'elle avait envoyé à une amie. Les autorités judiciaires ferment les yeux face aux actes répétés de Kenny Claude Nduwimana qui diffuse en toute impunité, de manière permanente et continue, des discours de la haine contre les Tutsis en général. Dans sa rhétorique, il recourt très souvent aux termes et codes empruntés aux idéologues du génocide des Tutsi du Rwanda commis en 1994.

A titre illustratif, entre autres propos haineux véhiculés dans ses différents messages audios, le journaliste Kenny Claude Nduwimana qui se dit indépendant, compare, toute honte bue, les Tutsi à « des épines qui ne pourrissent pas » et invite les Hutu à « ne plus se marier avec les épines » ; il regrette que les Hutu nommés aux hautes fonctions publiques embauchent des Tutsi proches parents de leurs épouses ». Il recommande à « ses frères hutu » de « ne plus fréquenter les restaurants des Tutsis de peur d'être empoisonnés ». Les femmes Tutsi sont qualifiées par lui de « poison » ou « prostituées », source de la mort des Hutu. Il sied de noter ici que ces recommandations aux Hutu figurent dans « *Les 10 commandements du Hutu* » publiés en décembre 1990 à Kigali par le journal extrémiste hutu Kangura, un texte considéré par les chercheurs comme un prélude au génocide qui fit un million de morts au Rwanda.

³ Iwacu, Les voix du Burundi, Urgent – Confirmé, Kenny Claude Nduwimana éjecté de la « CVR Media Team », 01/08/2020.

Il sied de mentionner que les Imbonerakure qui véhiculent ces discours de la haine semblent se placer au-dessus de la loi et sèment la terreur dans le pays avec la bénédiction des plus hautes autorités du pays. En effet, en date du 29 août 2020, sur la colline Musave, commune et province Kayanza, lors de la célébration de la journée dédiée aux Imbonerakure (Imbonerakure Day), le ministre burundais en charge de la jeunesse, Ézéchiel Nibigira, appelé les jeunes Imbonerakure de la province Kayanza à désobéir aux ordres du gouverneur de la province, le colonel Rémy Cishahayo. Il a en effet appelé les Imbonerakure de Kayanza d'assurer la sécurité parce que, leur disait-il, les policiers et les militaires ne peuvent pas seuls assurer la sécurité du pays. Il a rendu son message en Kirundi dans les termes suivants : « *Mbonerakure za Kayanza, haguruka mube maso. Mu kirundi barayamaze bati : agatoki kamenyereye gukomba kama gahese. Haguruka mube maso ! Erega ntidushobora kuronka umusoda n'umupolisi ku nzu ku nzu. Hari ivyo mwumvise bimwe bimwe vyavuzwe muvyumva nabi. Reka tubasigurire muvyumve neza ivyavuzwe : Imbonerakure musabwa ko mwama murikanuye guhera iyi saha* ». ⁴

Signalons que dans toutes les provinces du pays, les jeunes Imbonerakure avaient organisé des défilés grandioses sur fond de messages de haine et de terreur contre les opposants politiques. Ils avaient été sensibilisés pour reprendre leurs sales besognes au moment où l'on attendait du nouveau pouvoir le changement positif à ce niveau. En plus des crimes que ces Imbonerakure commettent à longueur de journées, le pouvoir d'Evariste Ndayishimiye continue de les entretenir et de les rendre encore plus forts qu'avant.

2.2.1. Un discours anti-libertés et droits humains

Dans son discours d'investiture, le Président Evariste NDAYISHIMIYE s'est montré particulièrement virulent à l'égard des droits et libertés et des défenseurs de ces derniers. Au point 26 de son discours il a dit : « (...) ***Il existe des Burundais qui croit toujours que la liberté d'expression est synonyme d'appartenance à une association de la société civile, à un groupe de pression, ou manifester dans les rues. La Démocratie n'est pas synonyme de désordre. La tradition burundaise l'interdit. Les burundais savaient dialoguer, échanger et faire des compromis.*** » S'agissant des défenseurs des droits humains, ils ont été qualifiés de « ***marionnettes travaillent sournoisement à la solde et pour les intérêts des colons*** ».

Un tel discours, de la part d'un président de la République élu après un 3^{ème} mandat au cours duquel des allégations de crimes contre l'humanité ont été enregistrées, a été surprenant pour certains qui espéraient un changement de stratégie de gouvernance par rapport aux années NKURUNZIZA.

⁴Vous Mbonerakure de Kayanza, levez-vous et soyez vigilants. Un proverbe kirundi dit que l'on abandonne difficilement une vieille habitude. Levez-vous et soyez vigilants ! Voyez-vous, il ne peut pas y avoir de militaires ou policiers pour chaque ménage. Il y a un malentendu par rapport aux messages antérieurs ; mais je vais clarifier les choses : les Imbonerakure sont priés de veiller et de rester vigilants depuis cette heure même où je vous parle.

Lorsque le nouveau président s'était engagé à réformer la justice et désengorger les prisons du pays, la Coalition Burundaise des Défenseurs des Droits Humains (CBDDH) espérait la libération inconditionnelle et immédiate des défenseurs des droits de l'homme arbitrairement détenus comme Germain RUKUKI de l'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT-Burundi), Nestor NIBITANGA de l'Association pour la Promotion des Droits Humains et des Personnes Détenues (APRODH) et des 4 journalistes du Groupe de presse IWACU Agnès NDIRUBUSA, Thérèse MPOZENZI, Christine KAMIKAZI et Egide HARERIMANA. Ces derniers croupissent toujours en prison et l'unique point positif à saluer c'est la cassation du procès de Germain RUKUKI par la cour suprême et son renvoi à la cour d'appel de Ntahangwa. Nous demanderions aux magistrats qui siégeront dans cette affaire d'agir de manière vraiment indépendante et de libérer sans condition M. Germain RUKUKI.

2.2.2. Un terrain de travail extrêmement hostile pour les défenseurs des droits humains et les journalistes

Le feu vert donné aux membres de la milice Imbonerakure lors de la célébration de l'« **Imbonerakure Day** » édition 2020 en date du 31 Août 2020 par les hautes autorités de la République a été senti comme un coup de poignard dans le dos de ceux qui espéraient un rappel à l'ordre sérieux vis-à-vis de ces jeunes du parti au pouvoir.

Les journalistes n'ont pas accès aux sources d'information, les avocats n'ont pas accès à leurs clients arrêtés par la police et les agents du service de renseignement parce qu'ils sont détenus dans des prisons secrètes, les organisations de défense des droits des prisonniers n'ont plus droits d'accès aux prisons et les services humanitaires ne peuvent pas accéder aux lieux d'affrontements pour secourir les victimes privant ainsi les justiciables et les victimes de leurs droits les plus élémentaires.

Au mois de juin de cette année, sept (7) représentants du syndicat des travailleurs de la société de gardiennage ASEC ont été arrêtés et incarcérés pendant 6 jours par le commissaire de police en commune Ntahangwa de la Mairie de Bujumbura. En conflit avec leur employeur sur des questions liées à au droit du travail, ils ont été paradoxalement accusés de rébellion et de donner les informations aux radios à des médias émettant à partir de l'extérieur du Burundi.

Jeudi le 9 juillet 2020, le syndicaliste et vice-président de l'Association Contre le Génocide (AC Génocide Cirimoso), Térèse MUSHANO, a été arrêté à son lieu de travail alors qu'il s'apprêtait à donner une interview à une équipe de reporters d'IWACU. Lors de son interpellation, les journalistes du Groupe de presse IWACU avaient été arrêtés en même temps que lui, leur matériel, téléphones portables et cartes de presse confisqués et minutieusement fouillés. Ils ont été relâchés au bout de 4 heures d'interrogatoire dans les locaux de l'Aéroport international Melchior NDADAYE. Le matériel, les téléphones portables et leurs cartes de presse ont été restitués, mais les enregistrements faits ont été gardés par la police. M. MUSHANO n'aura pas cette chance parce qu'il passera sept (7) jours au cachot de la Police judiciaire pour être libéré provisoirement le 15 juillet.

En date du 12 Août, le président du Conseil National de la Communication (CNC), a annoncé la radiation de deux médias en ligne à savoir Itara-Burundi (www.itara-Burundi.org) et Nawe.bi.

Après une attaque d'hommes armés dans la commune de Mukike dans la nuit du 28 août, l'administration communale a organisé une réunion de sécurité à l'intention de la population des collines affectées. Deux journalistes, un du journal IWACU et un autre de la radio Isanganiro, ont été soigneusement tenus à l'écart de la réunion de sécurité. Ils ont été sévèrement intimidés par les forces de l'ordre, soumis à un interrogatoire musclé de plusieurs heures, leurs matériels confisqués puis remis.

Ces quelques abus que la Coalition Burundaise des Défenseurs des Droits Humains a pu documenter ne sont qu'une petite partie des horreurs que les défenseurs des droits humains, les journalistes, blogueurs, les avocats, les syndicalistes, etc. subissent au quotidien de la part du régime du CNDD-FDD depuis 2015 ; une situation que le président NDAYISHIMIYE n'affiche aucune volonté de changer.

2.3. La situation des prisonniers politiques et d'opinion

Au cours de la période de 100 jours du régime du président Evariste Ndayishimiye, la situation carcérale et celle des prisonniers politiques et d'opinion reste problématique. En effet, les prisonniers burundais vivent dans des conditions très difficiles liées pour la plupart à un degré inacceptable de surpopulation carcérale qui constitue un vecteur de maladies contagieuses et le traitement irrégulier de dossiers de prisonniers politiques ou d'opinion. Nous analyserons tour à tour les principaux traitements inhumains et dégradants constitutifs d'actes de torture dont sont victimes certains prisonniers en général et ceux qui sont poursuivis pour des crimes à caractère politique en particulier, la problématique liée aux soins de santé, la surpopulation carcérale, le non-respect des décisions judiciaires et ainsi que le cas des détentions arbitraires.

2.3.1. Cas de traitements inhumains ou dégradants

De façon générale, au cours des deux premiers mois de la présidence d'Evariste Ndayishimiye, une accalmie considérable par rapport aux périodes précédentes avait été observée dans la plupart des prisons. Cependant, même dans cette période, quelques cas de violations ont été rapportés dans certains établissements pénitentiaires et les responsables des prisons sont pointés du doigt comme étant auteurs et complices de ces exactions commises à l'endroit des détenus. Un regain de cas de traitements inhumains et dégradants à l'endroit de prisonniers politiques a été constaté depuis la seconde moitié du mois d'août 2020, une conséquence des récentes attaques des groupes armés dans les différentes localités du pays. Ainsi, les détenus politiques des prisons de Muramvya et Bujumbura sont la cible de mauvais traitements qui sont infligés par leurs congénères membres du parti au pouvoir déguisés en comité de sécurité et par des autorités pénitentiaires. Ces mauvais traitements consistent essentiellement en des isolements dans des cellules de correction, en bastonnades et en des fouilles pendant la nuit des cellules occupées par des détenus poursuivis pour des infractions à caractère politique.

2.3.2. La situation sanitaire des prisonniers

La situation de la santé des prisonniers est problématique. Les conditions de détention dans lesquelles vivent les détenus notamment la surpopulation carcérale et l'insalubrité favorisent l'émergence et la propagation des maladies. De plus, la pandémie de Covid-19 n'épargne personne, même les milieux carcéraux peuvent être atteints si des mesures barrières ne sont pas prises à temps et appliquées avec toute la diligence voulue.

2.3.2.1. La violation du droit à la santé en milieu carcéral

L'accès aux soins de santé reste un handicap majeur pour certains détenus, surtout ceux qui sont poursuivis pour les crimes à caractère politique. Les détenus qui ont besoin de recevoir des soins qui ne sont pas disponibles dans les maisons pénitentiaires éprouvent de grandes difficultés pour avoir des autorisations de sortie de la part des autorités pénitentiaires. A titre illustratif, à la prison centrale de Mpimba, des prisonniers comme le Major Joseph Nimpaye, un ancien officier des ex-FAB, a été à plusieurs reprises refusé le droit d'accès aux soins à l'extérieur de la prison sous prétexte qu'il n'y avait pas assez de policier pour assurer sa garde à l'hôpital de même que M. Dieudonné Niyonzima. Dans l'ensemble, cinq détenus ont été interdits d'aller se faire soigner dans des structures de santé de l'extérieur des prisons dont l'un d'entre eux, feu Fabien Ntahondi est décédé dans la prison de Rumonge au cours de ce mois de juillet 2020 suite au refus de soins de santé pourtant disponibles à l'extérieur de la prison.

2.3.2.2. Mesures barrières à la pandémie Covid-19

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) préconise un certain nombre de mesures de protection essentielles contre le nouveau coronavirus (Covid-19) comme, par exemple, se laver fréquemment les mains avec une solution hydroalcoolique ou à l'eau et au savon, éviter les contacts proches en maintenant une distance d'au moins 1 mètre avec les autres personnes (en particulier si elles toussent, éternuent ou ont de la fièvre), éviter de se toucher les yeux, le nez et la bouche et respecter les règles d'hygiène respiratoire (en se couvrant la bouche et le nez avec le pli du coude ou avec un mouchoir jetable en cas de toux ou d'éternuement tout en se lavant les mains immédiatement avec une solution hydroalcoolique ou à l'eau et au savon). Ces mesures semblent être simples et facilement accessibles à toute personne animée d'une bonne volonté. Mais pour les cas des établissements pénitentiaires burundais, bien qu'un certain nombre de ces mesures aient été prises en vue de limiter la propagation de cette pandémie mondiale, notamment la suspension des visites, la réservation d'une cellule pour isoler les détenus atteints du Covid-19, usage de thermomètres pour mesurer les températures des nouveaux détenus ou toute autre personne qui veut entrer à l'intérieur de la prison, etc., ces mesures s'avèrent inefficaces pour plusieurs raisons, entre autres la surpopulation carcérale, l'insuffisance du savon, absence de masques de protection de la bouche et du nez, l'existence de prisonniers libres qui peuvent se rendre à l'extérieur de la prison à tout moment de la journée et du personnel pénitentiaire dans les prisons sans masques de protection.

2.3.3. La surpopulation carcérale

A part ces mauvais traitements dont sont victimes certains détenus dans différentes maisons de détention du Burundi, il s'observe un effectif élevé dépassant la capacité d'accueil des prisons si l'on se réfère au nombre de détenus qu'elles devraient accueillir et le nombre de prisonniers qu'elles comptent actuellement, et cela s'explique par l'abus du droit d'arrestation par les magistrats, la lenteur dans le traitement des dossiers judiciaires des prévenus et le fait que même certains qui ont été jugés et purgés leurs peines croupissent toujours en prison.

Ainsi, à la fin du mois d'août 2020, la prison de Muramvya enregistre un taux d'occupation de 852%, la prison de Mpimba un taux de 555%, celle de Gitega 346%, celle de Rumonge 128,75%, celle de Bubanza 392%, celle de Ruyigi 281,6%, la prison de Musinga 173,3% et la prison de Rutana, qui est la moins peuplée par rapport aux autres maisons d'arrêt et de détention, a un taux d'occupation de 142%.

En définitive, la situation carcérale au Burundi est très inquiétante. A côté d'une surpopulation dans les prisons qui atteint des proportions inacceptables dans un Etat de droit, les prisonniers politiques continuent d'être la cible des Imbonerakure qui sont à l'intérieur des prisons pour surveiller et infliger des mauvais traitements aux opposants politiques sans aucun recours et en connivence avec les responsables des établissements pénitentiaires. Plusieurs Prisonniers politiques ou d'opinions qui purgés leurs peines ou qui ont bénéficiés des mesures de libération provisoires restent arbitrairement en prison pendant plusieurs mois.

2.4. Le nouveau président cherche le rapatriement des réfugiés par la force et le chantage

La crise qui secoue le Burundi depuis 2015 a occasionné un vaste mouvement de déplacement des populations dans la région⁵. Plus de la moitié des réfugiés burundais ont trouvé asile en République Unie de Tanzanie.

A cause de la répression visant les opposants au troisième mandat et des crimes contre l'humanité commis contre la population burundaise, le gouvernement de Pierre Nkurunziza a fait objet, depuis 2015, de plusieurs critiques voire des sanctions internationales. En retour, il a adopté une politique d'isolement.

Cependant, ce gouvernement a gardé des relations très étroites avec celui de la Tanzanie. La visite du Président Nkurunziza à son homologue John Pombe Magufuli en date du 21 juillet 2017 a inauguré une politique de répression visant les réfugiés burundais. Depuis lors, les réfugiés

⁵ Au 30 juin 2020, le HCR recensait 333 737 réfugiés assistés par son programme « Burundi Regional Refugee Response Plan » en Tanzanie, Rwanda, Uganda et RDC. A cet effectif s'ajoute 45 100 réfugiés établis au Kenya, Malawi, Mozambique, Zimbabwe ainsi que 42 200 réfugiés burundais qui vivent en Tanzanie depuis longtemps (avant 2015)

burundais font objet d'une vaste campagne menée par les autorités tanzaniennes afin de les obliger à rentrer au Burundi⁶.

Les crimes visant les réfugiés comprennent des arrestations arbitraires, disparitions forcées, torture, meurtres, viols, destruction des biens, restrictions de mouvement, etc.

Les principaux responsables de la répression comprennent les agents de la police tanzanienne qui collaborent avec des miliciens Imbonerakure et des agents du SNR burundais qui infiltrent les camps⁷

Les autorités tanzaniennes comprenant les ministres de l'intérieur, le premier ministre ou le gouverneur de Kigoma ont fréquemment visité les camps de réfugiés de Nduta, Mtendeli, Nyarugusu. A chaque fois, ces autorités ont répété aux réfugiés la nécessité de rentrer au pays en prétextant que la paix et la sécurité sont rétablies sur tout le territoire burundais.

Après chaque visite des autorités tanzaniennes⁸ qui annonçaient des mesures draconiennes dont la fermeture des commerces, l'interdiction de sortie des camps, l'interdiction d'approvisionnement à partir de l'extérieur des camps, ces dernières ne tardaient pas à être mises en exécution.

Malgré les assurances données aux autorités du HCR lors de la visite⁹ du Haut-commissaire aux réfugiés, la persécution des réfugiés s'est intensifiée. En effet, depuis 2019, la Tanzanie a augmenté la pression envers les réfugiés burundais pour les obliger de rentrer¹⁰. Ainsi, plusieurs personnes ont été arrêtées et détenues, d'autres ont été portées disparues ou tuées. Malheureusement, à aucune occasion, le gouvernement tanzanien n'a jamais réagi aux allégations des victimes.

Dans l'ensemble, la Tanzanie fait tout pour appuyer le gouvernement du Burundi et cherche sans relâche à expulser les réfugiés car ce sont des preuves vivantes contre la propagande du gouvernement qui prétend que la paix règne au Burundi.

⁶ Tanzanie : Les réfugiés burundais subissent des pressions pour quitter le pays, <https://www.hrw.org/fr/news/2019/12/12/tanzanie-les-refugies-burundais-subissent-des-pressions-pour-quitter-le-pays>

⁷ Tous les 3 camps : Nyarugusu, Mtendeli, Nduta sont situés dans la province de Kigoma frontalière avec le Burundi. Les camps de Nyarugusu et Nduta se situent à 37 km de la frontière burundo-tanzanienne tandis que Mtendeli se situe à seulement 25 km de la frontière burundaise.

⁸ Iwacu, « Ces indésirables dans la région », <https://www.iwacu-burundi.org/ces-burundais-indesirables-dans-la-sous-region/>.

⁹ Le chef du HCR appelle à un soutien international accru pour la Tanzanie, « <https://www.unhcr.org/fr/news/stories/2019/2/5c668e34a/chef-hcr-appelle-soutien-international-accru-tanzanie.html> ».

¹⁰ Rapatriement coûte que coûte des réfugiés burundais « <https://www.iwacu-burundi.org/rapatriement-coute-que-coute-des-refugies-burundais/> ».

A ce jour, plusieurs organisations nationales, régionales et internationales ont constamment demandé aux instances et organisations internationales ainsi qu'aux agences onusiennes, y compris le HCR, d'intervenir pour arrêter la persécution des réfugiés en vain¹¹.

De l'autre côté, pour obtenir le rapatriement des réfugiés burundais du Rwanda, le régime du CNDD-FDD a procédé par le chantage. Ainsi, après avoir longuement décrit le Rwanda comme le pays hébergeant les ennemis du pays, une liste de personnes réclamant le rapatriement était rendue publique. Le gouvernement du Burundi organisera même une émission spéciale dédiée à commenter ce rapatriement ardemment recherché. Il se révélera que le lors de la première vague de rapatriement fixée au 27 août 2020, seulement 1500 individus répartis en 170 familles s'étaient fait enregistrer alors que le Burundi n'était pas prêt à accueillir un grand nombre de rapatriés à la fois car ne disposant que d'un seul site de transit.

Le retour des réfugiés est une des solutions durables certes. Cependant, il doit être volontaire, ce qui est tout à fait le contraire de la situation actuelle où le gouvernement tanzanien recourt à la violence, la ruse et le crime pour forcer les réfugiés burundais de rentrer.

La protection internationale étant un acte humanitaire et n'étant pas un acte d'inimitié contre le gouvernement duquel les réfugiés sont des nationaux, un rappel à l'ordre est plus qu'urgent pour que la Tanzanie cesse la persécution des réfugiés. Ce n'est pas en s'activant en complice au gouvernement violateur des droits humains au Burundi que la Tanzanie peut maintenir ou renforcer ses relations avec le gouvernement du Burundi.

La communauté des Etats de l'Afrique de l'Est, l'Union Africaine et les Nations Unies, à travers leurs institutions et organes, doivent, chacune en ce qui la concerne, prendre leur responsabilité pour empêcher la violation continue du droit international des réfugiés. La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et, plus particulièrement le rapporteur spécial sur les réfugiés, demandeurs d'asile, personnes déplacées internes et les migrants en Afrique, est prié d'agir vite en vue de rappeler à la République Unie de Tanzanie ses obligations internationales en matière de protection des réfugiés.

2.5. La justice et la lutte contre l'impunité : un long chemin reste à parcourir

Comme décrit ci-haut, la situation des droits humains reste très critique et aucune perspective de rendre justice n'est envisagée malgré les cris incessants des familles des victimes et des organisations de défense des droits humains. Comme pour la période antérieure, la justice burundaise est demeurée muette par rapport à toutes ces violations, mais le procès en rapport avec l'assassinat du Président Melchior Ndadaye ainsi que celui dit des *Putschistes* semblent avoir constitué le gros lot des actions de la justice burundaise. Outre que ces dossiers sont politiquement traités à travers une manipulation de la justice, il n'est pas superflu de souligner

¹¹ Appel urgent au secours des réfugiés burundais en Tanzanie « <https://forscburundi.org/appel-urgent-au-secours-des-refugies-burundais-en-tanzanie/> ».

que les douleurs ressenties par les victimes dans ces dossiers que chérit la justice sont vivement ressenties par les familles des victimes des massacres du génocide ayant suivi l'assassinat du Président Melchior Ndadaye comme l'a confirmé le Rapport S/1996/682 établi par la Commission d'enquête des Nations Unies.

A travers la loi portant mise en place de la CVR de 2014, le CNDD-FDD a fait une régression regrettable en extirpant de cette loi tout le volet judiciaire alors que même le Comité technique mis en place en 2011 avait recommandé que le Tribunal spécial soit mis en place conformément à la volonté des Nations Unies et même de la population qui avait été consultée à cet effet.

Ce manque de volonté d'aborder le chapitre de la justice est une réalité assumée officiellement par le parti au pouvoir. En effet, à travers le mémorandum du CNDD-FDD du 05 mai 2007 sur la commission vérité et réconciliation et le Tribunal spécial, *« il est mentionné clairement que le tribunal spécial serait mis en place seulement si la Commission vérité et réconciliation le juge nécessaire, pour des crimes décidés par la Commission et pour les seuls crimes où les auteurs n'auraient pas été pardonnés par les victimes »*.

Le fait d'envisager la voie de la justice comme une voie subsidiaire à défaut d'une sorte d'amnistie généralisée est une preuve de plus que le CNDD-FDD reste opposé à toute idée de justice même si les autorités du Burundi ne cessent de réclamer la justice alors qu'elles sont les acteurs de premier ordre pour atteindre cet idéal.

Compte tenu de ce qui précède, pendant plusieurs décennies, la justice burundaise a été manipulée, affaiblie et son incapacité à faire face aux crimes graves est une réalité troublante. L'avènement du nouveau régime de M. Evariste NDAYISHIMIYE s'inscrit dans cette logique et le CNDD-FDD continue à être un catalyseur d'une culture d'impunité qui tend à s'enraciner pour le long terme.

Pour contrecarrer cette volonté malsaine du CNDD-FDD, toutes les victimes doivent se liguer pour exiger que justice leur soit faite. Il est donc grand temps de rompre avec les cycles de violence qui s'alimentent dans la culture de l'impunité devenue endémique. Les dirigeants du Burundi d'aujourd'hui ou de demain doivent savoir que la justice est un socle pour la stabilité d'une nation et pour une réconciliation réussie et il y va de l'intérêt des générations futures d'y œuvrer sans relâche.

2.6. L'inertie des mécanismes institutionnels de protection des droits humains est inquiétante : cas de l'Ombudsman et de CNIDH

2.6.1. La Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH)

La CNIDH a été mise en place en 2011. La première équipe des commissaires avait tracé une bonne orientation de l'institution dans la défense des droits de l'homme au Burundi et l'indépendance et le travail pour la promotion des droits de l'homme se lisaient facilement.

Le Régime du CNDD FDD n'a pas malheureusement digéré les rapports et recommandations de cette institution des droits de l'homme et particulièrement quand la CNIDH a mis la lumière sur la tentative du gouvernement de museler les médias indépendants, quand elle a recommandé des enquêtes crédibles sur des assassinats ciblés qui étaient commis par des agents de l'Etat et dénoncé le recours à des arrestations arbitraires des opposants politiques réels ou supposés.

La fin du mandat de cette équipe a été comme un ouf de soulagement pour le régime qui a en profité pour les remplacer par des commissaires proches du parti CNDD FDD qui ont par après hypothéqué le rôle et l'importance primordiale de cette prestigieuse institution des droits de l'homme. Ainsi, actuellement, sous la présidence de Jean Baptiste Baribonekeza, la CNIDH est devenue une caisse de résonance du parti au pouvoir, et défend bec et ongles les crimes du régime en place.

Par exemple, M. Baribonekeza a défendu le bilan accablant du régime, niant la gravité de la situation des droits de l'homme lors de son allocution devant le conseil des droits de l'homme des Nations Unies à Genève. Rappelons que son intervention avait suivi la présentation du rapport par la Commission d'enquête des Nations unies sur le Burundi le 17 septembre 2017, le rapport qui avait confirmé de graves violations des droits humains, notamment des exécutions extrajudiciaires, des disparitions forcées, des actes de torture et des violences sexuelles.

En conséquence, la CNIDH a été officiellement rétrogradée par le sous-comité d'accréditation de l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme, chargé d'évaluer l'efficacité et l'indépendance des organes nationaux chargés des droits humains. Le statut de la commission des droits de l'homme burundaise est désormais passé de « A » à « B », ce qui lui a fait perdre son droit de vote dans les réunions internationales.

Avec la nouvelle équipe mise en place en 2019, aucune démarche tendant à inverser la tendance n'a été entreprise et reste sous surveillance totale du gouvernement.

2.6.2 L'institution de l'Ombudsman

Juridiquement, l'Ombudsman est censé être une personnalité indépendante, qui incarne des valeurs d'honnêteté et d'intégrité pour être à la hauteur de lourdes responsabilités de médiateur entre les institutions gouvernementales et le peuple.

Malheureusement, dans son habituelle politique de garder une mainmise et un contrôle sur toutes institutions qui avaient les prérogatives de faire évoluer un climat d'entente, le régime se choisit des hommes uniquement acquis à sa cause.

L'actuel Ombudsman, M. Edouard Nduwimana, est connu pour avoir été ministre de l'intérieur pendant huit longues années et, pendant cette période, les principaux partis d'opposition ont été détruits pour les affaiblir. Il continue de servir son parti CNDD FDD sans tenir compte des réclamations populaires. Par exemple, durant son mandat, des populations ont été spoliées de

leurs terres au profit du gouvernement ou des autorités politiques. Le cas le plus récent est la question des paysannats dans la plaine de la Rusizi où la population a été ostensiblement dérobée de sa propriété au profit de l'Etat, sous le silence complice de l'Ombudsman.

III. SUR LE PLAN DE LA GOUVERNANCE SOCIO-ECONOMIQUE

Depuis l'avènement du CNDD-FDD au pouvoir, le Burundi a connu de nombreux problèmes du point de vue de la gouvernance socio-économique. Tous les secteurs de la vie du pays dans ce domaine ont été ébranlés, qu'il s'agisse du secteur économique où l'économie nationale est moribonde, du secteur de la santé où il y a un manque criant de matériels et de médicaments, du secteur de l'éducation où le niveau et la qualité de l'enseignement se sont effrités, etc. et tout cela dans un contexte de la paupérisation de la population burundaise à des seuils qui n'existent pas ailleurs dans le monde. C'est un des pays du monde les plus corrompus. Bref, au niveau de la gouvernance socio-économique, le Burundi n'a fait que régresser durant ces 15 dernières années et aucune solution de redressement de la situation ne profile au bout du gouffre dans lequel les autorités du pays ne cessent de la plonger. Etant donné que ce secteur de la vie nationale est très vaste, dans le cadre de ce rapport, nous nous focaliserons l'analyse des conséquences de la suppression du ministère en charge de la bonne gouvernance, les implications de l'absence d'une politique claire et effective de lutte contre la corruption sur le trésor public, la problématique de la mise en œuvre du droit à l'éducation au Burundi et les mesures de lutte contre le Covid-19 prises par le gouvernement du président Evariste Ndayishimiye.

3.1. La bonne gouvernance économique demeure un défi au Burundi

Lors de la prestation de serment de son nouveau cabinet ministériel le 30 juin 2020, le président a annoncé publiquement qu'il a préféré supprimer le ministère en charge de la bonne gouvernance pour pouvoir s'en occuper lui-même.

Cependant, un expert économiste estime que l'inexistence du ministère de la bonne gouvernance va plomber la lutte contre la corruption car « c'est le ministère qui aide techniquement la présidence de la République dans le traitement des dossiers de corruption ». Il a par ailleurs déploré, dans un point de presse du 3 juillet 2020, l'absence du ministère de la bonne gouvernance dans la nouvelle configuration gouvernementale et considère que c'est la bataille contre la corruption qui est mise en cause en ces termes : « *A voir le niveau de corruption, le ministère de la Bonne gouvernance devrait rester pour aider techniquement la présidence de la République dans ces dossiers. C'est une structure technique dans le suivi et la mise en application des réformes qui sont très importantes pour mener la politique de lutte contre ce fléau* ».

3.2. L'absence d'une politique claire et effective de lutte contre la corruption nuit énormément au trésor public

En vertu d'un article publié par le Blog en ligne YAGA Burundi¹², le Burundi reste l'un des pays les plus corrompus. Classé en 2019 165^{ème} sur 180 pays par l'ONG Transparency International, il est le 2^{ème} pays le plus corrompu en Afrique de l'Est, selon le rapport de l'indice de perception de la corruption (IPC) de la même ONG. C'est dire que la tâche qui attend l'équipe du nouveau président est très lourde en ce domaine

Depuis que le nouveau régime est en place, aucune politique claire du gouvernement de lutte contre la corruption n'a été ni déclarée ni envisagée. Or, dans un souci d'assurer une plus grande transparence de la vie politique burundaise, le constituant de 2018 a institué un mécanisme permettant d'apprécier l'évolution de la situation patrimoniale des responsables politiques au plus haut sommet de l'Etat. Ainsi, l'article 95 de la Constitution de 2018 oblige le Président, le vice-président, le Premier Ministre et les membres du gouvernement de faire sur leur honneur une déclaration écrite de leurs biens et patrimoine qui doit être adressée à la Cour suprême. Cela n'est pas une option politique, mais une obligation constitutionnelle qui devrait par ailleurs intervenir dès « leur entrée en fonctions et à la fin de celles-ci ».

Dans ce sens, il est à signaler qu'au cours d'une séance de prière tenue à Ngozi en date du 23/08/2020, le président Ndayishimiye avait invité les membres du gouvernement de procéder dans un délai d'une semaine à une déclaration de leur biens et patrimoine.

Malheureusement et contre toute attente, dans une conférence de presse tenue en date du 25/9/2020, le même président s'est ravisé et a annoncé que la richesse de chacun doit demeurer son ultime secret et que, par ailleurs, certains sont tellement riches qu'ils passeraient plusieurs semaines à faire un inventaire de leurs biens avant leur déclaration.

Ce revirement a démontré que le président n'a aucune volonté de couper court avec le phénomène endémique d'enrichissement anormal des hauts dirigeants du pays du fait de leurs fonctions en vue de protéger les biens sociaux contre des abus et détournements. Il a ainsi manifesté au grand jour sa volonté de passer outre les prescrits de la constitution à laquelle il avait pourtant juré fidélité.

¹² <https://www.yaga-burundi.com/2020/lutte-contre-corruption-corrupteur/>

3.3. Le droit à l'éducation

3.3.1. Droit à l'éducation : tâtonnements, tricheries, détournements et abandons scolaires

A la fin de l'année scolaire dernier, un groupe d'élèves membres de la ligue des jeunes Imbonerakure du Lycée du Lac Tanganyika se sont plaint en justifiant leurs échecs scolaires par l'appartenance politico-ethniques et n'ont pas hésité de traiter leurs enseignants de génocidaires tutsis. Ils sont impunis malgré cela.

Le Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique a dû intervenir pour déclarer non fondées les accusations des élèves jeunes Imbonerakure qui tentaient de justifier leurs échecs scolaires par leur appartenance politique et ethnique. Ces élèves, Berchmans Miburo et Elie Majambere, affirmaient haut et fort avoir été victimes de leur appartenance à la ligue des jeunes Imbonerakure. Ayant obtenu successivement 46.92% et 45.92%, la raison majeure de leurs échecs était, selon leurs dires, les enseignants tutsis de leur établissement qui avaient décidé volontairement de faire échouer des élèves de la composante sociale hutu dans le cadre du « *génocide qui a ciblé depuis longtemps les hutu du Burundi* ».

Après ces dénonciations calamiteuses, une délégation du ministère ayant l'enseignement secondaire dans ses attributions avait été envoyée à cette école pour enquêtes. Elle avait déclaré avoir vérifié tous les résultats obtenus par ces élèves du premier trimestre jusqu'au troisième trimestre de cette année scolaire 2019-2020 concernée, et la délégation a déclaré avoir constaté que les points obtenus par ces élèves étaient inférieurs à la moyenne de 50 % à la fin de l'année. Le 15 juillet 2020, la délégation du ministère a tiré sa conclusion en déclarant que les revendications de ces deux élèves n'étaient pas fondées.

Ces élèves avaient envoyé deux audio aux responsables du parti CNDD-FDD pour solliciter l'intervention de ce parti pour qu'ils puissent avancer de classe.

3.3.2. Tâtonnement dans le système éducatif burundais : un nouveau système d'enseignement sous expérimentation depuis le début de l'année 2020

Depuis le début de l'année scolaire qui s'est récemment achevée, de nouveaux programmes ont été introduits dans les écoles fondamentales burundaises. Ils sont en application dans les premières années et bientôt dans les deuxièmes années au cours de l'année scolaire qui vient de débiter en septembre de cette année. En effet, l'anglais et le kiswahili ne font plus parties de l'enseignement en premières années. Le français, les mathématiques, les sciences humaines, les sciences et technologies, le kirundi et l'entrepreneuriat constituent aujourd'hui les cours principaux. Les enseignants des premières années ont été formés, mais le matériel didactique est arrivé tard vers la fin de l'année. Au début de l'ouverture d'une nouvelle année scolaire, les enseignants des deuxièmes années où le nouveau système arrive ne sont pas encore formés et le matériel didactique n'est pas encore prêt. Le Ministre vient de prendre une décision sage de

suspendre le programme de deuxième année du premier cycle de l'école fondamentale et d'enseigner selon l'ancien programme.

La même remise en cause s'est observée avec l'orientation des lauréats au test de l'école fondamentale dans les écoles d'enseignements qui n'existent pas. Le gouvernement a reconnu officiellement que les communes ne disposent pas d'écoles professionnelles en suffisance tandis que celles qui existent n'ont ni équipements ni professeurs. Ils ont autorisé une orientation dans les lycées communaux tout en permettant le relèvement du taux de redoublement.

En introduisant le français, l'anglais et le kiswahili dans les premières années fondamentales, le Burundi voulait répondre aux besoins des Burundais qui cherchent à s'intégrer au niveau international et régional. Malheureusement, c'était un peu trop pour un enfant de 5-7 ans qui ne pouvait maîtriser les quatre langues à la fois, d'où l'impossibilité de s'exprimer correctement ni en français, ni en anglais ou en kiswahili. Huit ans après l'introduction du système fondamental, le constat est amer et le régime politique en place en est lui-même conscient.

Quand ce nouveau système fondamental avait été décidé en 2012, les experts en éducation avaient dénoncé la précipitation sans études préalable et avaient prédit l'échec du système. Aujourd'hui, la même démarche politique est utilisée pour asseoir un nouveau système. Les parents et les enseignants dénoncent le tâtonnement dans le système éducatif burundais.

3.3.3. Détournement des frais destinés aux enseignants vacataires

En commune Nyanza-lac, depuis le début de l'année scolaire 2019-2020, les autorités administratives et scolaires se sont convenues d'engager des enseignants vacataires pour combler les vides liés à l'insuffisance d'enseignants titulaires. Elles ont pu imposer aux parents une contribution d'un montant équivalent à 800 FBu par élève et par année pour payer ces enseignants. Ainsi, ces frais sont collectés par les directeurs d'écoles et acheminés vers une commission communale mise en place pour gérer cet argent qui, à son tour, paye les vacataires une prime de 60,000 FBu par mois. La commission est constituée par le directeur communal de l'enseignement et les représentants des syndicats dans cette commune.

Des enseignants vacataires se lamentent. Ils accusent des arriérés de paiement de 3 mois, soit une somme de 180 000FBu par enseignant. Le total des enseignants vacataires en commune Nyanza-lac dépassant légèrement 200, selon une source à la direction communale, la dette avoisine 18 000 000FBu. Des syndicalistes disent que certains directeurs collectent cet argent, mais refusent de le verser sur le compte ouvert à cette fin.

Les directeurs qui refusent de débloquer cet argent sont, pour la plupart, membres influents du parti au pouvoir. Ces derniers défient même les décisions de cette commission dirigée par le directeur communal de l'enseignement qui est leur chef hiérarchique, selon certains des membres de la commission. Les mêmes directeurs ont majoré ces contributions des parents de 800 FBu à 1000FBu sans consulter les parents et la commission. Les écoles qui doivent une somme

importante d'arriérés sont Mugerama I avec 1 200 000FBu, Mugerama II et III qui enregistrent plus de 1 000 000 FBu.

La même situation se fait observer dans la commune Kayogoro où tous les enfants du cycle fondamental payent une somme de 1000 FBu qui est gérée par le Directeur communal de l'Enseignement (en même temps chef des Imbonerakure) et l'inspecteur communal qui est aussi secrétaire communal du CNDD-FDD dans la même commune.

3.3.4. Des abandons scolaires inquiétants

A la fin du 3^{ème} trimestre l'année scolaire écoulée, la province de Gitega avait enregistré au moins 3 018 abandons au niveau du primaire sur 37 632 inscrits au début du trimestre, soit 8%. La commune qui a enregistré plus d'abandons est celle d'Itaba avec 311 abandons sur 2 829, soit 10,99%. Les directeurs des écoles signalent comme motifs essentiels la pauvreté dans les familles, les maladies liées à la malnutrition, la recherche du travail pour la survie des enfants, les grossesses non désirées chez les filles. Signalons que depuis le début de l'année scolaire, le directeur provincial de l'enseignement avait signifié aux directeurs d'écoles de ne plus marquer dans les rapports, la pauvreté comme motif d'abandon scolaire.

3.3.5. Politisation du secteur, recrutement à base d'appartenance politique, facilitation de la tricherie aux examens et à l'avancement de classes malversation financière et rançonnements des parents

La politisation du secteur de l'éducation est un défi majeur qui mine son fonctionnement et son développement. Le parti au pouvoir en a fait une propriété personnelle qu'il gère pour son propre profit. Au moment où la loi dépolitise l'école, celle-ci est devenue un lieu de manipulation politique. Les postes techniques sont occupées par des propagandistes du parti au pouvoir parce que les recrutements se font sur base d'appartenance politique et non pas de mérite.

Une liaison est faite entre la réussite des élèves aux tests de fin de cycle et le vote en faveur du parti CNDD-FDD. Lors des réunions d'ouverture de la rentrée scolaire 2020-2021, les Directeurs provinciaux de l'enseignement ont accusé sans contours les enseignants des communes ayant enregistré un faible score pour le CNDD-FDD d'être à l'origine de l'échec scolaire. Ils ont par contre félicité les commune-FDD et ont invité les enseignants de la commune à prendre la province Karusi comme modèle au niveau politique et au niveau réussite scolaire.

La tricherie aux examens est érigée en mode de compétition entre les communes et en baromètre de fidélité au parti au pouvoir. Il a été en effet observé que dans la plupart de provinces, les surveillants aux tests de fin de l'école fondamentale ont des instructions claires de laisser les candidats partager leurs réponses s'ils ne leur partagent pas les réponses aux épreuves en cours de passation. Les surveillants qui accomplissent correctement leur devoir de dissuader et sanctionner la tricherie aux examens sont marginalisés et menacés de sanctions.

Des jeunes élèves Imbonerakure font la pluie et le beau temps. En effet, dans certaines écoles du pays, des comités des jeunes Imbonerakure ont été créés sous la facilitation des directeurs d'écoles. Des réunions à caractère politique ne cessent de se tenir dans les enceintes des établissements scolaires.

Des responsables scolaires partagent des groupes de discussion avec leurs élèves Imbonerakure pour surveiller en classe comme à l'extérieur les enseignants non membres du parti au pouvoir. Les enseignants membres de ce parti ne sont pas inquiétés par rapport aux infractions notamment de violences sexuelles contre leurs élèves. Des autorités scolaires imposent aux parents des paiements d'argent et gèrent ces derniers sans en rendre compte. D'autres s'adonnent à des détournements des fonds alloués au fonctionnement des écoles. Quelques faits expliquent nos propos.

En province Ngozi, commune Ruhororo, le directeur de l'école fondamentale Nyamugari II, le nommé Hakizimana Désiré a été accusé, au cours de cette année scolaire 2019-2020, d'avoir détourné des fonds alloués au fonctionnement de l'école. Selon des enseignants de cette école, cette autorité scolaire trichait sur l'effectif total des élèves de son école pour détourner les fonds publics. Au moment où l'effectif total des élèves était évalué à 500 élèves, le directeur enregistrait 900 élèves et le gouvernement lui transférait des fonds équivalents à cet effectif, soit 300 élèves fictifs.

En province Muramvya, certains directeurs des écoles fondamentales ont organisé des collectes inquiétantes d'argent. Ainsi par exemple, à l'école fondamentale Muramvya III, la direction de l'école avait exigé à chaque parent de donner au moins 4.000 FBU pour l'achat de bancs pupitres. Pourtant, les sources sur place nous indiquaient que les bancs pupitres étaient en nombre suffisant.

Au Lycée communal de Muramvya, la direction demandait aux parents de donner une contribution financière de 2.500FBU pour réparation des latrines. Sur un total d'élèves d'au moins 1.200 élèves, le montant attendu était de presque 3.000.000 FBU. Les parents n'avaient pas eu d'explication sur l'utilisation de ce fond.

Le directeur de l'ECOFO Muzenga, commune Mbuye, avait de son côté exigé le paiement d'un montant de 2.500FBU pour « l'aménagement de terrains scolaires et achat de matériel sportif ». Les parents dénonçaient un vol organisé et disaient entendre pour la 1^{ère} fois une telle contribution.

A l'ECOFO Ngara, commune Kiganda, le directeur avait exigé le paiement de 2 000 FBU pour réfection d'une salle de classe. Les parents ne comprenaient pas car ce travail rentrait dans les missions de la commune.

Signalons que ces directeurs profitaient de la vacance de poste de l'autorité scolaire provinciale, le DPE ayant été élu pour diriger la commune de Rutegama.

L'autre fait qui a marqué le phénomène de politisation scolaire, c'est le recrutement des enseignants qui avait été organisé pendant cette période. Des chômeurs membres du parti au pouvoir étaient retenus au détriment des non membres, peu importe les résultats au test de recrutement. Cela a été fait partout dans les provinces du pays. Dans certaines provinces, les noms des candidats non membres du parti au pouvoir ne se retrouvaient même pas sur les listes de ceux qui devraient passer les tests.

En province Gitega, communes Bugendana, Buraza, Mutaho et Giheta, des chômeurs non membres du parti CNDD-FDD au pouvoir qui avaient déposé leurs dossiers de candidature au test d'emploi d'enseignants ne s'étaient pas retrouvés sur la liste des candidats. Les identités des victimes prouvaient qu'elles étaient soit membres des partis de l'opposition, soit membres de la composante sociale tutsie.

En commune Buraza, tous les candidats étaient tous des membres du parti CNDD- FDD, sauf un seul qui était membre du parti UPRONA proche du pouvoir. Les victimes s'étaient vainement plaintes auprès de la Direction Provinciale de l'Enseignement.

La politisation du secteur de l'enseignement est dévastatrice de l'éducation et de la moralité publique. Pour un enseignant membre du parti au pouvoir, tout lui est permis jusqu'à violer ses éduquées sans être inquiété. Le cas qui nous occupe pour le moment concerne un enseignant du lycée communal de Bitezi en commune Matana, province Bururi. Récidiviste, l'enseignant Bizohera Jean Claude avait engrossé au moins ses deux élèves et malgré les dénonciations faites par les parents, il n'avait jamais été inquiété simplement parce qu'il est chef Imbonerakure. En 2017, une fillette de sa classe de 8^{ème} année avait été engrossée par cet enseignant, mais ce dernier avait été muté dans un autre service de bibliothèque à la même école, comme sanction. En date du 19 août 2020, deux jeunes filles avec des bébés s'étaient toutes présentées chez lui pour lui donner ses enfants, mais il avait pris le soin de prendre le large pendant ce moment. Il est retourné chez lui après le départ des deux filles-mères et n'avait été inquiété de rien.

3.4. La lutte contre le Covid-19

Bien que le nouveau régime d'Evariste Ndayishimiye ait reconnu officiellement la gravité de la pandémie du COVID-19, les mesures prises pour lutter efficacement contre les contaminations communautaires demeurent très insuffisantes. Non seulement la population ne porte pas de masques, mais encore ces dernières ne sont-elles pas accessibles pour tout le monde. En nombre insuffisants, ceux qui décident individuellement de les porter les achètent entre 1 000 à 10 000 FBU. Les produits désinfectants manquent cruellement et coûtent très chers entre 3 000 et 12 000FBU. Se laver les mains dans les lieux publics n'est pas une obligation au moment où même le savon bleu supposé être subventionné n'est pas disponible sur les points de vente.

Dans les bus de transport en commun en ville comme à l'intérieur du pays, la distanciation sociale n'existe pas et n'est pas possible. Les passagers continuent à s'asseoir côte à côte comme d'habitude. Les marchés, les églises, les fêtes familiales, les soirées dansantes, les fréquentations de bistrot, le partage des chalumeaux, tout se fait comme à l'accoutumée.

Dans certains coins du pays, les victimes du COVID-19 sont discriminées et certains fuient leurs localités quand ils apprennent qu'ils sont contaminés. Les gens des campagnes pensent et disent que la maladie n'attaque que des gens civilisés des villes notamment de Bujumbura. Pourtant, les victimes ont été repérées dans presque toutes les provinces du pays. Au moment où les statistiques officielles parlent d'une seule personne emportée par le virus, des partenaires dont CARITAS-BURUNDI avancent un chiffre de plus de 10 personnes mortes de la pandémie.

Dans ce contexte difficile de COVID-19 non contrôlé, la hausse des prix des médicaments se révèle alarmante et évidemment aussi non contrôlée.

IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'Etat de droit, la voie de la démocratie et le pluralisme politique, l'espace civique, la cohabitation et la coexistence pacifique des Burundais, l'essor économique, la reprise des relations normales avec la communauté internationale, la survie politique et physique des minorités, le respect des droits et libertés, tels sont les grands défis qui caractérisent la vie sociale, politique et économique des 100 jours du régime de M. Evariste NDAYISHIMIYE. **Occulter ces défis ne servira jamais aux dirigeants actuels d'exercer pleinement et légitimement le pouvoir dont ils se réclament.**

La remise en cause de l'Accord de paix d'Arusha fait courir des risques énormes au pays et à la région. La paix, déjà précaire depuis 2015, ne pourra pas être sauvegardée pendant longtemps et le pays ne peut que continuer de s'enfoncer dans une régression multiforme.

De ce fait, il s'avère donc urgent que les partenaires du Burundi continuent à user de leur influence pour contraindre le Gouvernement du Burundi à s'engager dans un dialogue franc avec toutes les parties prenantes pour s'accorder ensemble sur les conditions de retour à la paix, à la stabilité et à l'Etat de droit au Burundi.

Face à tout ce qui précède, les Organisations de la société civile burundaise auteures de ce rapport conjoint formulent les recommandations ci-après :

Au Gouvernement du Burundi de :

- Libérer tous les prisonniers politiques et d'opinion sans conditions ;
- Accepter de négocier sans préconditions avec les opposants politiques dans l'intérêt d'un avenir commun, partagé de tous les Burundais ;
- Cesser toutes les formes de persécution à l'encontre des opposants ou d'autres citoyens présumés comme tels ;
- Faire cesser les intimidations orchestrées par les Imbonerakure à l'endroit de la population et plus particulièrement à l'endroit des membres du CNL.

A l'Union Africaine et aux Nations Unies de :

- Mettre en œuvre la responsabilité de protéger en faveur du peuple burundais victime de répression et d'atrocités de masse ;
- Instaurer un cadre permanent de monitoring des violations des droits humains sur le Burundi et soutenir tous les mécanismes internationaux mandatés à cet effet ;
- Soutenir la Cour Pénale Internationale dans son travail d'enquête et de poursuite des auteurs de crimes pour mettre fin à l'impunité au Burundi ;

- En collaboration avec les pays de l'EAC, prendre des sanctions économiques ainsi que des sanctions individuelles à l'endroit des autorités burundaises afin d'amener le régime à accepter de négocier sans condition préalable ;
- Démanteler la milice Imbonerakure, d'enquêter sur les crimes commis par cette dernière et de traduire les responsables devant la justice.

Au Peuple Burundais de :

- Ne pas céder à la terreur érigée en mode de gouvernance et de continuer à témoigner et dénoncer, par tous les moyens, les dérapages commis par le régime en place ;
- Garder la cohésion et de ne pas céder aux manœuvres divisionnistes et aux discours de haine et d'aversion ethnique du pouvoir et de ses acolytes.

A la société civile burundaise de :

Amplifier ses actions de monitoring et de plaidoyer vis-à-vis des partenaires du Burundi afin qu'ils amènent le président NDAYISHIMIYE et son gouvernement à respecter les engagements internationaux de l'Etat du Burundi en matière des droits et libertés de la personne humaine.